

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Constantine 03  
Salah Boubnider



جامعة قسنطينة 03  
صالح بوبنيدر

Faculté de Médecine  
Constantine



كلية الطب  
قسنطينة

La Direction de la Post-graduation, de la Recherche  
Scientifique et des Relations Extérieures  
Tél/Fax : 213.31.73.34.07

Réf n°275./DPG/2023

Constantine le 30/04/2023

Madame/ Monsieur  
Les vices Doyens  
Des Faculté de Médecine de l'Est

Objet : Election des membres des bureaux des CPRS Région Est.

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du renouvellement des bureaux des Comités Pédagogiques Régionaux (CPRS), je vous informe que les élections de ces derniers auront lieu le **Lundi 08 Mai 2023**, à partir de 8H30 mn **à l'Université Constantine3 Salah Boubnider**, au niveau de l'auditorium de la Faculté de Médecine. A cet effet et pour le bon déroulement des ces élections, je vous prie de nous faire parvenir avant le 04/05/2023, les résultats des élections locale des différents CPRS et pour toutes les spécialités (Membres de droit, Représentant des MCA et Professeurs, Représentant des MCB et MA et Représentant des résidents accompagnés de leur N° de tel et email).

Pour rappel, seuls concernés par l'élection des membres du bureau du CPRS sont :

- Les Membres de droit (Médecins chefs) pour les quatre facultés de l'Est
- Les Représentants des rangs magistraux (Professeurs et MCA) **élus par leurs pairs pour les quatre facultés de l'Est.**
- Les Représentants des MCB et Maitres –assistants **élus par leurs pairs pour les quatre facultés de l'Est.**
- Les Représentants des Résidents **élus par leurs pairs pour les quatre facultés de l'Est.**

Recevez Madame/ Monsieur mes salutations les plus cordiales

Pr. BENSAGI Salah  
Vice Doyenne  
Chargée de la Post Graduation

La Vice Doyenne chargée de la Post-Graduation



NB : les membres ne pouvant se déplacer pour le vote, peuvent donner procuration à une tierce dument signée avec griffe pour les représenter ; une seule procuration par personne est admise